



Ma banque a tel le droit de bloquer mes moyens de paiements

Par **philippe**, le **19/11/2011** à **19:18**

Bonjour, rnje vous adresse ce courrier afin d'avoir plus d'explication sur les droits bancaires
rnEn effet je rencontre un litige avec ma banque et depuis maintenant trois jours a bloquer tout
moyen d'émettre que ce soit chèque ou carte bancaire rndepuis quelques semaines mon
compte ce trouvait a découvert ayant une assurance vie dans cette meme banque j'ai
demande a ma conseillère de bien vouloir effectuer un déblocage partiel afin de pouvoir
combler mon découvert rnhors depuis trois jours tout mes moyens de paiements sont bloques
et je me retrouve en recouvrement amiable sans m'en avoir avertis et sans tenir compte de ma
demande de déblocage de mon assurance vie est ce correcte de la part de ma banque
puisque l'argent qui vas etre débloqué vas automatiquement sur le compte débiteur de plus
tout mes prélèvements sont actuellement rejetés rnj'ai eu ce jour un rendez vous avec la
directrice de mon agence afin de trouver un arrangement le temps que ce déblocage soit
effectif sur mon compte sa réponse a ete je ne peut rien faire il faut voir avec la personne qui
s'occupe de votre dossier de recouvrement je lui est demande de bien vouloir accepte de me
donner de l'èspece et sa réponse a été un non catégorique rnont t'il le droit de laisser un client
sans moyens de vivre?rnj'attend votre réponse avec impatience et s'il il y a des démarches a
faire pour les attaquer pouvez vous me les indiquer rnje vous remercie par avance